



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2021**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA et Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Patricia GHYS.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

01/2020 - OBJET : PROJET MUSIC ACADEMY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet intitulé « Music Academy » et primé par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales dans le cadre de « #EnvoieTonProjet ».

Ce projet consiste à créer trois espaces en un même lieu : une salle de danse, une salle de répétition sonorisée ainsi qu'un espace pour la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) pour un montant total de 56 000,60 € HT.

Il est proposé de valider ce projet et d'effectuer une demande de subvention au CD66 à hauteur de 80% détaillé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	26 653,50 €	CD66	44 800,00 €
Matériel	21 857,10 €	Autofinancement	11 200,60 €
Electricité	7 490,00 €		
TOTAL	56 000,60 €	TOTAL	56 000,60 €

Après en avoir délibéré à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet Music Academy pour un montant total de 56 000,60 € ;
- **D'EFFECTUER** une demande de subvention au CD66 à hauteur de 80% du projet soit 44 800,00 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire
M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20210407-0172021-DE
Date de télétransmission : 01/06/2021
Date de réception préfecture : 01/06/2021